

COMITE DE PILOTAGE DU 19/01/2015

Présents : Mmes B. Brosset, P. Hulak, N. Rety, M. Rousseau, C. Sacristain et Mrs P-E Bellaloum, D. Chanteloup, V. Darrasse, L. Gasnier, J. Gautron, R. Godin, J.N. Gourdon, P. Helio, J.L. Mahieu, N. Marquet, M. Miot, A. Nivet et R. Violante

Absent excusé : J. Alary

Réunion réalisée en présence de Jean Gouyau, correspondant NR. Un article paraîtra prochainement et servira également à annoncer la réunion prochaine.

Voici un résumé des points importants évoqués en séance du 19/01

1- Organisation de l'Assemblée de la Vie Locale (2 février)

- Fonctionnement, composition du bureau et du COPIL et objectifs
- Présentation des travaux en cours et des projets à venir
 - calendrier des manifestations
 - règles d'utilisation des salles
 - subventions et les critères : augmentation possible de 15 à 20% du budget par rapport à 2014 si les critères sont retenus
 - date de la prochaine fête de la vie locale (6 septembre 2015)
 - pages internet du comité d'initiatives
 - pot /buffet : chacun peut amener un encas salé / sucré
 - relayer l'invitation de l'AG auprès des adhérents des associations

2- Critères d'attribution des subventions 2015

- Maintien des subventions malgré un budget en baisse, a minima à l'identique
- 3 types d'associations : sportives, culturelles et loisirs et représentations
 - sport

- nombre d'adhérents : < de 50 ; de 50 à 100 ; > 100 avec une bonification (projection à valider) :
 - +50 € par an
 - +75 €
 - + 100 €
- Autres associations
 - Participation à la vie locale c'est à dire aux 5 manifestations retenues
 - 2 participations : +100 €
 - 3 par : 150 €
 - 4 : 200 €
 - 5 : 250 €
- Participation aux APE
 - Payante : + 100 €
 - Gratuitement, périodique : 200 €
 - Toute l'année, gratuitement : +300 €
- Exceptions :
 - Le FCA en raison des installations importantes
 - Le partenariat de la Touline qui existait déjà
 - Le partenariat avec St Jean du Grais à créer
- Subventions exceptionnelles : seront discutées en bureau. Les critères sont :
 - Manifestation publique
 - Gratuité
 - Sur Azay / Cher
 - 1 seule par an / association
 - Déposer un dossier pour le bureau avec un compte prévisionnel et un CR

- Réalisation d'un dossier d'engagement moral réciproque entre l'association et la municipalité via le comité d'initiative, en septembre

- Calendrier prévisionnel année n+1
- Premières demandes de subventions
- Déclaration du nombre d'adhérents
- Développement durable : engagement sur l'utilisation des infrastructures (eau, électricité, ...), de mise en commun des moyens, de tris de déchets lors des manifestations, ...

3- **Dossiers en cours de réflexion** pour le moment. Le bureau doit en reparler pour se mettre d'accord sur les orientations à proposer au comité de pilotage.

- Les berges du cher
 - Centralisé à l'est du pont
 - Scène côté BMX, orienté ouest
 - Installations électriques OK
 - Structures « estivales » type toilettes, caisson sécurisé de rangement, ...
 - Pré Dossier le Cher à Vélo déposé aux Pays Loire - ...
- Journée Portes ouvertes pour faire découvrir Azay sur Cher
 - Faire connaître le village, ses associations, ses écoles, ...
- Fête en centre bourg à créer
 - Antiquaires, métiers anciens, quinzaine commerciale, ...
- Formation Défibrillateur
- Actions pour la jeunesse